



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier N° 2007-2194 –S DICHLOR MALA
Dossier rattaché N°7700712

Maisons-Alfort, le 1^{er} octobre 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'extension d'usage
de la préparation phytopharmaceutique
DICHLOR MALA, n° intrant 7700712**

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à l'Afssa des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n° 2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a examiné un dossier relatif à la demande d'extension d'usage de la préparation DICHLOR MALA, présenté par COMPAGNIE GENERALE DES INSECTICIDES.

Considérant que l'autorisation de mise sur le marché de la préparation DICHLOR MALA a été retirée le 12/06/2008, la demande présentée par la COMPAGNIE GENERALE DES INSECTICIDES est considérée comme non recevable.

Pascale BRIAND